

Séance du conseil Municipal du 8 juin 2016

Compte-rendu sommaire

Jury d'Assises 2017

Un tirage au sort à partir de la liste électorale a été effectué pour la constitution de la liste préparatoire du jury d'Assises 2017.

Modification des Statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, portant sur la fusion des collèges régionaux et départementaux, sur la représentativité au sein des communes nouvelles et sur la possibilité donnée aux élus régionaux et départementaux de s'attribuer pouvoir entre eux et à des membres du Bureau du Parc.

Programme voirie 2016 : demande de subvention

Une demande de subvention pour l'aménagement et la sécurisation de la rue des Varennes et de la rue Henri Fricotelle (sortie Est du bourg de Marson) est déposée auprès du Département de Maine et Loire au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Subventions aux organismes privés pour l'année 2016

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2014 les subventions suivantes :

Association Sportive et Culturelle de Verrie/Rou-Marson	800 €
Comité des Fêtes de Rou-Marson	1 000 €
Comité d'organisation du Festival de Musique de Rou-Marson	1 000 €
Association Patrimoine Environnement Botanique	150 €
A.D.M.R. de Gennes	210 €
Comité Départemental Ligue contre le Cancer	150 €
Habitat Solidarité	300 €
Association Familiale Rurale des Ulmes et Environs	492 €
Association sportive section Tennis	300 €
Club Détente et Loisirs	200 €
Association Civile des droits de Chasse	600 €
Anciens Combattants d'Afrique du Nord - Section Rou-Marson	250 €

Dénomination de la rue du nouveau lotissement situé à Godebert

La voie desservant le lotissement Godebert 2 se nommera : « rue de Godebert ».

Transactions sur biens soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens cadastrés suivants :

- Section A n° 972,
- Section F n° 1222, 1224, 1227 et 1228.

Autorisation de signature

Le Conseil Municipal autorise le Marie a signé un avenant au contrat passé avec Antargaz dont la modification porte sur le point suivant : les livraisons de gaz ne se feront plus systématiquement à l'initiative d'Antargaz mais à la demande du client.

Acquisition d'un poste à souder pour l'atelier

Après étude de devis, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un poste à souder pour l'atelier municipal auprès de la Société Guiliani pour un montant HT de 935,55 euros.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 9 juin 2016
Le Maire,

